

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 26 juin 2023**  
**A Saint-Magne (33) et en visioconférence** **Délibération n°2023-85**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 26 juin 2023 à 18h15, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Saint-Magne (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 20 juin 2023

**Étaient Présents en présentiel** : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. SORE Serge et M. SAINTORENS Denis, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, **M. FORET Thierry**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, **M. LANUSSE Denis** portant pouvoirs de COUTIERE Dominique et Mme VALIORGUE Magali, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, , **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de M. CARRERE Paul, **Mme WEBER Sophie**

**Étaient Présents en visioconférence** : **Mme BREQUE Claudie**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et Mme ARDOUIN Aimée, **M. DUFAY Michel**, **Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de M. BACHE Alain, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. PAIN Cédric**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **M. VAYSSE Ludovic**

**Absents excusés (pouvoirs)** : **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LE YONDRE, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTRE, **M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à M. LANUSSE Denis, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayand donné pouvoir Mme Sophie PIQUEMAL, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme Sophie PIQUEMAL, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à M. Vincent DEDIEU, , **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **Mme VALIORGUE Magali** ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis

**Absents** : M. BAUDE Vital (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme LARRUE Marie, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	<b>19</b>	<b>Représentant nombre de voix</b>	<b>73</b>
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	73
Total présents et pouvoirs	31	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## **ECOMUSEE**

### **Programme pluriannuel d'investissement –**

### **Tranche 2023**

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de Parc, il a été proposé un programme pluriannuel d'investissements qui permet d'identifier les priorités sur les deux équipements porte d'entrée et vitrines du Parc.

Restauration de la Maison de Maitre

L'Ecomusée de Marquèze propose au public la présentation de la vie sur un quartier de la Haute-Lande au milieu du XIXème siècle. Il assure la conservation de différents bâtiments : maisons comme petit patrimoine rural vernaculaire de l'airial de Marquèze.

Dans cet ensemble patrimonial, la maison de maitre représente un bâtiment emblématique et un symbole fort pour le territoire.

Suite à une première évaluation de l'ensemble des bâtis en 2018 par un artisan reconnu, une planification des interventions prioritaires a été établie. Il a été pointé la nécessité d'entreprendre des travaux sur la maison de Maitre. Un diagnostic par un architecte qualifié est en cours d'établissement.

**Enjeux :**

- Préservation d'un bâtiment fortement identitaire sur le site de Marquèze

Mise à niveau de l'atelier des services techniques

D'importants travaux ont été entrepris ces dernières années pour améliorer les conditions de travail des agents et rénover le bâtiment administratif de l'Ecomusée, cependant, les ateliers techniques n'ont pas fait l'objet d'une intervention similaire. Ils demeurent anciens et vétustes. Pour répondre aux attentes mises en évidence dans le document unique de sécurité, un diagnostic préalable a été lancé. Ce diagnostic permettra de définir la suite à envisager qui pourra être soit une rénovation des locaux soit une nouvelle construction. Ces travaux sont envisagés dans la continuité du rendu du diagnostic en 2023/2024

**Enjeux :**

- Mettre à niveau les conditions de travail de l'équipe technique

Le Président propose, en 2023, d'engager les travaux sur ces deux projets, pour lesquels le coût des travaux est estimé avant diagnostic de la façon suivante

<b>Projets</b>	<b>Montant</b>
Restauration de la Maison de Maitre	90 000
Mise à niveaux de l'atelier des services techniques	215 000
<b>TOTAL</b>	<b>305 000</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

<b>Nature des financements</b>	<b>Montant</b>
Région	122 000
Département 40	122 000
Parc	61 000
<b>TOTAL</b>	<b>305 000</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** ce projet et le plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte et documents afférents

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

*Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le*